

FICHE D'INSCRIPTION & DE RESERVATION

Informations personnelles

Nom

Prénom

Année de naissance

Adresse

Téléphone

e-mail

Prévenir en cas d'urgence

Certifications et autorisations

Je certifie être médicalement apte à suivre le contenu des sessions auxquelles je suis inscrit.

Je certifie disposer d'une assurance en responsabilité civile.

J'autorise l'Inacc à conserver mes données personnelles et à les utiliser à des fins administratives et informatives, mais en aucun cas à les céder à des fins commerciales (voir détails à l'article 7 des conditions générales).

J'autorise l'Inacc à titre gratuit à publier sur son site internet et autres supports à visée non-commerciale, des photos et des vidéos sur lesquelles j'apparais, ainsi que ma voix sur des documents audio (voir détails à l'article 8 des conditions générales).

Afin de préparer au mieux les sessions, et de commencer à faire connaissance, vous êtes invités à répondre de manière synthétique aux questions suivantes.

Vos expériences des arts chinois du corps (ou équivalents) :

Vos expériences en sciences (humaines et sociales, biomédecine... ou autre domaine pertinent) :

Quelles sont vos remarques et vos attentes pédagogiques ? Souhaitez-vous partager des informations confidentielles pertinentes pour le bon déroulement de la formation (santé...)?

INSCRIPTION & TARIF

	Sessions	Dates	Tarif en €
Cocher vos choix	Tout le cycle		850*
	Session 1	7-8/11/2020	200
	Session 2	12-13/12/2020	200
	Session 3	6-7/02/2021	200
	Session 4	26-28/03/2021	250
	Session 5	5-6/06/2021	200
		TOTAL	

**Possibilité de paiement fractionné pour le cycle complet, nous contacter : contact@inacc.fr.*

Paiement

- **par virement bancaire**

Institut des arts chinois du corps. Domiciliation CCM Toulouse – L'Ormeau
IBAN : FR76 1027 8022 5200 0202 2750 256 BIC : CMCIFR2A

- **par chèque**

Libellé à l'ordre de l'INACC, adressé avec la fiche d'inscription remplie à :
INACC, 1, impasse Sicard Alaman, 31500 Toulouse

Fait à :

le :

Je reconnais avoir lu et approuver l'ensemble des conditions générales d'inscription (y compris les conditions détaillées, page 4), et que cocher cette case fait office de signature.

L'inscription sera validée à réception du paiement (chèque ou virement) et de cette fiche d'inscription remplie et signée, par e-mail à : contact@inacc.fr ou par courrier postal à : Inacc, 1, impasse Sicard Alaman, 31500 Toulouse.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AUX SESSIONS DE FORMATION

Article 1 : Généralités

- 1.1 La validation des conditions générales d'inscription par Internet ou par courrier implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.
- 1.2 La fiche d'inscription est téléchargeable en pdf sur le site internet de l'Inacc, page « Inscription ». Il convient de la télécharger, de la compléter et de la signer, électroniquement puis de la renvoyer soit par e-mail à contact@inacc.fr, soit par voie postale à l'Inacc - 1, impasse Sicard Alaman - 31500 Toulouse.
- 1.3 L'inscription est accompagnée du règlement des sessions choisies ou de l'ensemble du cycle annuel, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de Inacc (pour les détails, voir l'article 4 : Paiement et modalités d'inscription).
- 1.4 Les réservations sont prises en compte par l'Inacc dans l'ordre de réception des dossiers complets et du paiement. L'inscription au cycle ou aux sessions choisies sera confirmée dès réception.

Article 2 : Contenu des sessions

Le contenu de chaque session est décrit sur la page « Programme » du site internet. Certains éléments des sessions peuvent être modifiés en fonction de facteurs externes (indisponibilité d'un intervenant, changement du lieu où se déroule la session...). Les organisateurs feront de leur mieux pour proposer des prestations équivalentes. En toute hypothèse, l'Inacc ne pourra être tenu responsable de ces modifications et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le stagiaire (voir également l'article 5.1 : Conditions d'annulation).

Article 3 : Taille du groupe

- 3.1 En cas d'un nombre trop faible de stagiaires pour une session, il est expressément convenu que l'Inacc ne serait pas tenu de la maintenir. Dans ce cas, une session peut être annulée au plus tard 10 jours calendaires avant la date prévue (voir l'article 5.1 : Conditions d'annulation).
- 3.2 Si le nombre d'inscriptions était trop élevé pour une session, les personnes inscrites à l'ensemble du cycle sont prioritaires. Une liste d'attente est alors mise en place, le stagiaire en est informé, et l'inscription est confirmée ou annulée au plus tard 10 jours avant la date de la session (voir l'article 5.1 : Conditions d'annulation).

Article 4 : Paiement et modalités d'inscription

- 4.1 La totalité du prix est à payer au moment de l'inscription à la session ou au cycle annuel. Les tarifs sont indiqués sur la page « Inscriptions » du site internet et sur la fiche d'inscription. Ce paiement, accompagné de la fiche d'inscription dûment remplie et signée électroniquement, conditionne la validation de l'inscription.
- 4.2 Les prix indiqués s'entendent hors frais d'hébergement et de restauration. Des informations pratiques pour organiser votre séjour sont données à titre indicatif sur la page « Hébergement & Restauration » du site internet.

Article 5 : Conditions d'annulation

- 5.1 Annulation par l'Inacc : outre pour les raisons liées à la taille du groupe (voir l'article 3.1), par exemple en cas d'impossibilité physique, sanitaire, matérielle ou légale pour les organisateurs ou les intervenants d'assurer la formation prévue, l'Inacc pourrait être amené à annuler une session. Dans cette hypothèse, les sommes encaissées peuvent être remboursées aux participants ou, avec leur accord, reportées à une autre date ou sur une autre session (autre thème). Pour les personnes inscrites à l'ensemble du cycle annuel, au regard du tarif global appliqué, le remboursement s'élèverait à 80% du coût unitaire de la session.
- 5.2 Annulation par le stagiaire : en envoyant sa fiche d'inscription et en payant son inscription, le participant s'engage de manière définitive. Compte tenu du fait que les sessions sont réalisés par petits groupes, l'Inacc ne peut accepter d'annulation sans conserver de dédommagement. Ainsi, lorsque l'annulation est due au seul fait du stagiaire, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, si l'annulation intervient à 10 jours ou plus avant le début de la session, l'Inacc conserve à titre de dédit une somme forfaitaire de 50 €. Pour les personnes inscrites à l'ensemble du cycle annuel, au regard du tarif global appliqué, le remboursement est calculé sur la base de 80% du coût unitaire de la session. Si l'annulation intervient moins de 10 jours avant la date de début de la session, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, la totalité de la somme reste due. Dans l'hypothèse où le stagiaire décide d'écourter la session, il ne sera dû aucun remboursement.
- 5.3 Si le stagiaire souhaite reporter sa participation à une autre date, il est possible de le faire sans aucune pénalité jusqu'à 10 jours avant la date de la session. Passé ce délai, une somme forfaitaire de 50 € serait retenue à titre de dédit.

Article 6 : Responsabilités

- 6.1 Responsabilité du stagiaire : en s'inscrivant, le stagiaire reconnaît n'être atteint d'aucune maladie, handicap, allergie ou autre état de santé incompatible avec le bon déroulement des sessions. Dans le cas où le stagiaire n'aurait pas donné de telles informations confidentielles importantes aux organisateurs sur sa fiche d'inscription, l'Inacc se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident. Le stagiaire s'engage à respecter les consignes de sécurité et de bien vivre ensemble, et certifie sur l'honneur qu'il dispose d'une assurance responsabilité civile.
- 6.2 L'Inacc déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Article 7 : Informatique et Liberté

Les informations recueillies dans cette fiche d'inscription font l'objet d'une saisie informatique à des fins d'administration et de communication interne. Elles pourront donc faire l'objet de traitements automatisés (notamment pour des statistiques anonymes et pour recevoir les informations relatives aux activités de l'Inacc). L'Inacc s'engage à ne fournir aucune donnée à des fins commerciales. Ces données seront conservées au maximum 3 ans à compter de la dernière participation aux activités de l'Inacc. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant, en écrivant à contact@inacc.fr ou en par courrier à l'Inacc, 1, impasse Sicard Alaman, 31500 Toulouse.

Article 8 : Droit à l'image

Le stagiaire majeur autorise l'Inacc à le filmer, le photographier et l'enregistrer, à effectuer des montages, les reproduire (papier, internet, DVD...) et les diffuser de manière gratuite en interne (notamment dans l'« Espace stagiaire » du site internet), sur internet (afin de présenter et faire connaître les activités de l'Inacc) ou lors d'activités pédagogiques en distanciel ou en présentiel. Le stagiaire s'engage à ne pas tenir l'Inacc, ses représentants ou toute personne agissant à sa demande pour responsable d'un changement de cadrage, de couleur, de densité ou de montage qui pourrait survenir lors de la production. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.